

Accueil des participants.

Kate Tunstall, présidente de la session, présente quelques pistes de réflexion générale pour ce colloque de clôture du programme AGON, colloque précisément consacré à la question de la clôture des querelles, clôture qui semble toujours paradoxale puisque l'injonction de se taire paraît toujours appeler une réplique. Mme Tunstall annonce que les diverses interventions de ces deux journées évoqueront diverses façons de terminer une querelle, d'en sortir vainqueur ou perdant. On en viendra donc à s'interroger sur les modalités d'arbitrage des querelles ainsi que sur leur temporalité propre.

Stéphane Van Damme présente ensuite l'Institut Universitaire Européen de Florence, où a lieu le colloque, et plus particulièrement le département des humanités créé sous l'impulsion de Fernand Braudel pour l'étude de l'histoire et des civilisations.

SESSION I : « La fin des querelles ? » (Présidente : Kate TUNSTALL)

Ourida MOSTEFAI : « “Tais-toi”, ou comment mettre fin à la dispute philosophique ? »

Mme Mostefai veut étudier les dysfonctionnements de la dispute philosophique et notamment les injonctions de se taire, qui empêchent la tenue d'un véritable débat. Elle s'appuie pour cela sur deux exemples, l'un tiré de l'œuvre de Diderot, et l'autre de celle de Rousseau. En effet, *La Promenade du sceptique*, texte qui n'a jamais été publié du vivant de Diderot, s'ouvre par une dispute entre deux des protagonistes, Cléobule et Ariste, au sujet de la censure et de la liberté de philosopher. Le premier estime qu'il ne faut pas parler de religion ou de politique tandis que son contradicteur avance qu'il s'agit des seuls sujets dignes d'être discutés. La question des stratégies à adopter face à la violence des censures et des intolérances est donc posée. Jean-Jacques Rousseau, quant à lui, raconte dans le deuxième livre de *l'Émile* comment il a échappé à une dispute qui n'aurait mené nulle part au sujet d'une anecdote concernant la vie d'Alexandre le Grand grâce à l'intervention d'une femme lui ayant déclaré « Tais-toi Jean-Jacques, ils ne t'entendront pas ». En effet, et cela est visible dans la profession de foi du vicaire savoyard, Rousseau s'oppose à la dispute et favorise l'argumentation, or, dans la situation dont il est question, l'opposition entre le philosophe et son auditoire était vouée à demeurer stérile.

Ces deux exemples montrent toutefois que le silence imposé par les injonctions de se taire ne met pas un terme à la querelle, bien au contraire. Mme Mostefai rappelle à ce propos que Diderot et Rousseau ont été condamnés pour s'être exprimés sur des questions de religion et de politique et qu'on peut considérer les deux textes dont il est ici question comme deux façons d'affirmer des thèses hétérodoxes dans un contexte hautement polémique.

Dans le texte de Diderot, c'est paradoxalement Cléobule, qui vit philosophiquement retiré du monde et pratique la tolérance, qui demande à Ariste, qui souhaite montrer à la face du monde la vertu de Cléobule, de ne pas fixer par écrit et de ne pas publier ces « libres pensées » proférées à l'occasion de promenades. Un troisième personnage, Alcybion, trouve finalement une solution et propose à Ariste de publier les propos de Cléobule à l'étranger afin de pouvoir défendre la liberté sans pour autant être trop inquiété par la censure. Ce portrait complexe de la philosophie que fait Diderot se retrouve aussi dans l'allégorie qu'il fait des divers chemins pris par la pensée et par l'écriture lorsqu'il évoque ces trois allées que sont l'allée des épines, où marchent des fanatiques aveuglés par la religion établie, l'allée des fleurs, où la galanterie n'est en fait qu'une autre forme d'hypocrisie, et l'allée des marronniers, moins fréquentée, où le chemin est moins sûr, et qui est celle de la philosophie et des disputes. Le texte de Diderot est donc placé sous le signe de la désorientation, puisque les personnages s'égarent et passent d'une allée à l'autre, ce qui a parfois des conséquences dramatiques puisqu'un fanatique de l'allée des épines, après avoir disputé avec un athée dans l'allée des marronniers, devient criminel. Par cette allégorie, Diderot s'interroge donc sur l'aveuglement systématique de ses contemporains et sur la manière dont il peut être possible de mettre l'autre en état d'être éclairé. Il s'agit, en d'autres termes, de décider si les hommes méritent ou non d'être détrompés.

Mme Mostefai évoque ensuite la spécificité de l'extrait de *l'Émile*, où Rousseau présente son silence comme un choix délibéré. Afin d'appuyer sa thèse selon laquelle les anecdotes historiques ne

devraient pas être utilisées dans l'éducation des enfants du fait de la difficulté qu'il y a à les interpréter, il évoque un moment de sa vie où il a choisi de se taire. Au lieu de prendre parti dans la querelle concernant l'interprétation d'une anecdote sur la vie d'Alexandre, et de contredire ainsi le précepteur d'un jeune enfant, il suit l'injonction de la femme car il sait qu'il ne sera pas compris et qu'il estime qu'un maître doit se taire tant que l'enfant dont il a la charge n'est pas prêt à être éclairé. Ce silence, ce refus d'entrer dans la dispute, est un geste éducatif qui permet au jeune homme d'être ensuite disposé à entendre le vicaire savoyard, qui attend également que l'élève soit prêt à l'entendre. Rousseau affirme donc la nécessité d'une part de silence et semble montrer que la dispute n'est que rarement l'occasion d'un éclaircissement.

Mme Mostefai conclue son intervention en évoquant une dernière similarité entre les deux auteurs qui affirment la nécessité d'un certain silence quand les disputes ne sauraient éclairer les hommes. Diderot, dans ses *Pensées philosophiques*, évoque le problème de l'instruction religieuse et de la précipitation qu'ont les précepteurs de disputer avec leurs élèves de la nature de Dieu sans attendre qu'il soient prêts à raisonner pleinement.

Isabelle MOREAU : « La paresse des lecteurs ou la fin des querelles. »

Mme Moreau s'intéresse dans sa communication à la mise en scène des querelles autour du *Dictionnaire* de Pierre Bayle, qui a souvent évoqué l'image des « gladiateurs de la République des lettres ». En effet, il apparaît que l'imprimé permet aux querelles de devenir plus spectaculaires du fait de leur publicité. La communauté des érudits joue alors un rôle de caisse de résonance et tous échangent afin de déterminer le vainqueur des querelles selon différents critères.

Mme Moreau annonce ensuite la thèse principale de son exposé, à savoir que la querelle devient, dans le *Dictionnaire*, un lieu de reconnaissance symbolique et que la politesse se développe dans les échanges de la République des Lettres afin d'affirmer la spécificité et la puissance de l'érudition dans un contexte de déclassement. En effet, pour Pierre Bayle, la querelle est un outil heuristique, mais il reconnaît cependant un décalage croissant entre les habitudes présidant aux querelles scientifiques et littéraires et les intérêts du public qui se lasse de plus en plus rapidement.

Afin de prouver cela, Mme Moreau montre que Bayle explicite sa vision agonistique de la République des Lettres dans l'article Caius Catus de son *Dictionnaire*, où il est fait mention de la « guerre innocente » des savants afin d'accéder à la vérité. Le *Dictionnaire* peut apparaître comme l'exemple parfait de cette conception égalitaire de la République des Lettres où tous les savants se considèrent comme frères et luttent ensemble et les uns contre les autres. Bayle met en effet à contribution ses amis et ses correspondants pour parvenir à un savoir collectif et critique demeurant ouvert au débat d'idées. Dans cette perspective, chaque article du *Dictionnaire* peut être considéré comme un combat de gladiateurs en miniature, comme le suggère la mise en page même des articles.

Mme Moreau souligne cependant que cette vision du *Dictionnaire* comme idéal réalisé du débat critique est trop simpliste et que plusieurs articles se concluent par des remarques qu'on pourrait qualifier d'injurieuses et par des attaques *ad hominem*. Bayle manifeste cependant une conscience aiguë des possibles motivations idéologiques des contributeurs de son *Dictionnaire* et en vient donc à proposer des assertions quelque peu contradictoires puisqu'il conseille à ses lecteurs de suspendre leur jugement à la lecture.

Mme Moreau souligne d'ailleurs que Bayle met en scène la plupart des querelles dans son *Dictionnaire* en ayant ses lecteurs à l'esprit, comme le montrent les remarques préliminaires où il est question de plusieurs choix éditoriaux. Ainsi Bayle justifie-t-il son emploi des citations en langue originale par le fait que son *Dictionnaire* est un ouvrage de référence qui doit « tenir lieu de bibliothèque ». Cependant, les pratiques de lecture évoluent et Bayle mentionne fréquemment le goût changeant du public et la difficulté qu'il peut y avoir à s'en accommoder.

Mme Moreau conclut son intervention en montrant que le *Dictionnaire* de Bayle, en dépit des efforts éditoriaux consentis pour le rendre plus agréable au public élargi des lecteurs, reste avant tout le dernier avatar d'une pratique savante de la dispute et de l'érudition. Le *Dictionnaire* n'est pas l'*Encyclopédie*, il s'inscrit dans une pratique de l'érudition encore cursive, où le lecteur paresseux grappillant ça et là quelques éléments de savoir n'a pas encore triomphé. Le fait que D'Alembert, cinquante ans après la

première publication du *Dictionnaire*, qui a eu un grand succès, le trouve illisible, est ici très révélateur d'un changement historique dans les pratiques de lecture, caractéristique des Lumières.

Cette première session est suivie d'un moment de discussion entre les participants au colloque. On s'interroge notamment sur les conditions qui rendent audible la parole de l'autre dans les querelles reprises par Bayle dans son *Dictionnaire*, et Mme Moreau souligne que Bayle refuse d'entendre tous les discours et qu'il utilise également les discours de ses adversaires à des fins rhétoriques. Elle souligne par ailleurs les continuités entre les *Nouvelles de la République des Lettres*, où Bayle ne pratique en aucun cas la recension impartiale d'ouvrages, et le *Dictionnaire*, ce qui permet de mettre en valeur les disparités entre le projet idéal du « livre-bibliothèque » et les réalités de l'objet.

Une deuxième question, adressée aux deux oratrices, porte sur la leçon que l'on peut finalement tirer des diverses querelles. Mme Moreau répond que, pour Bayle, la présentation des articles sous forme de querelle permet idéalement de produire une historiographie assainie où les lieux de contention des textes sont clairement identifiés. Elle rappelle cependant que, d'un point de vue pratique, au vu des divers paramètres humains, les querelles peuvent dégénérer et devenir complètement stériles. Mme Mostefai montre que Rousseau et Diderot souhaitent tous deux parler de religion et de politique sans réactiver les diverses querelles religieuses. Ainsi Diderot veut-il sortir du cycle des querelles et faire tout d'abord silence avant d'entrer dans un débat.

M. Alain Cantillon rappelle, en rapport avec l'évolution des pratiques littéraires mise en valeur par Mme Moreau, qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on s'étonnait, dans le propos préliminaire à une édition des œuvres de Pascal, des nombreuses disputes sur la question de la grâce.

Une dernière remarque porte sur les rapports entre querelles et anecdotes. Mme Moreau rappelle qu'une querelle est une constellation de textes, donc d'anecdotes, et qu'on peut considérer en quelque sorte le *Dictionnaire* de Bayle comme un recueil d'anecdotes. Mme Mostefai, quant à elle, souligne que la querelle évitée par Rousseau portait sur une anecdote et que le philosophe entend réfléchir sur le bon usage des anecdotes dans l'éducation.

## SESSION II : « Un/des temps des querelles ? » (Présidente Sophie VASSET)

Si l'on s'intéresse ici aux querelles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, cela implique-t-il que cette période-là soit particulièrement favorable à la querelle ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, cette session s'intéresse à une périodicité plus large, qui aborde la question de la réinterprétation, de la recirculation de querelles à des époques différentes.

Nicolas BOURGÈS : « La dynamique des controverses dans l'Église d'Angleterre, des origines à nos jours. »

La religion est l'un des champs intellectuels où les controverses ont été les plus nombreuses : entre différentes confessions souvent, mais aussi au sein d'une même Eglise. Dans le cas de l'Eglise d'Angleterre, dont l'histoire est scandée par la controverse, de la définition de ses fondements dans les années 1530 à nos jours, l'union de fait du politique et du religieux entraîne des polémiques à la fois institutionnelles et doctrinales.

Autour de la figure royale d'abord : au commencement est une opposition politique mais aussi personnelle des figures d'Henri VIII et du Pape Clément VII. L'histoire de l'Eglise d'Angleterre s'ouvre avec des débats sur les fondements doctrinaux de la nouvelle liturgie (par exemple sur les vêtements du culte), des oppositions entre royalistes et parlementaires qui dureront jusqu'à la Glorieuse Révolution, des questions de dogme (infaillibilité papale, existence du purgatoire et autres « faux préceptes » catholiques dénoncés entre autres par William Sherlock dans les tomes du *Preservative Against Popery*), refus des *non-jurors* de prêter allégeance à Jacques, jusqu'à un *Act of Settlement* qui porte l'idée d'un arbitrage jusque dans son nom.

La dynamique des controverses se prolonge avec l'opposition de *Low Church* qui s'ouvre aux non-conformistes à *High Church* qui s'y oppose, opposition que l'on retrouve en partie dans le champ

politique avec l'hostilité Whig/Tory. La question est encore une fois celle de la (re)définition du rôle de l'Eglise dans la sphère politique.

Plus proche de nous, le débat sur l'ordination de femmes évêques nous montre qu'avec le passage en 1970 de l'autorité d'une assemblée à celle d'un synode, le paradigme est moins celui de la polémique, de la confrontation directe, que de l'échange et de la discussion. On retrouve certes des négociations entre traditionalistes et réformistes dans le débat sur l'ordination des femmes évêques, mais de façon significative, même Rowland Williams, archevêque de Canterbury à l'époque, dit alors « partager un langage » avec les partisans de l'autre camps que le sien. Aujourd'hui, des acteurs extérieurs à l'Eglise d'Angleterre (les médias et surtout internet) multiplient les possibilités de prise de position, ce qui aboutit à une extrême diversité des arguments certes riche, mais à la compréhension peu aisée.

En somme, à aucun moment de son histoire l'Eglise d'Angleterre n'a été figée. Des polémiques, controverses, débats et discussions la définissent et la redéfinissent constamment, dans une atmosphère cependant plus apaisée alors que la nature de l'Eglise se fait de moins en moins politique et de plus en plus sociale.

Marine ROUSSILLON : « Raconter l'affaire *Tartuffe* (de Voltaire à Fumaroli). »

Dans *Pourquoi j'ai monté Tartuffe*, Louis Jovet déclare : « Il y a, permanente, une querelle de *Tartuffe*, une affaire *Tartuffe* ». On pourrait croire pourtant que la querelle a pris fin en 1667, avec l'autorisation de la pièce. Mais cette querelle est en réalité encore très présente et continue de configurer toutes sortes de discours.

Premier épisode : la préface de Molière au *Tartuffe* de 1669 fait allusion à l'interdiction de la pièce par une « Cabale des Dévots » anonyme et plurielle, qui la « damne par charité ». Mais la pièce attaque-t-elle ces dévots, ou plutôt les hypocrites ? C'est en tout cas bien parce qu'elle s'attaque à un ennemi puissant que la comédie a une valeur politique. Mais dans cette préface, seule la Cabale est mise en accusation, alors que le roi lui-même a aussi interdit la pièce. Même amnésie dans la première biographie de Molière par Grimarest en 1705, qui construit Molière en grand homme : selon Grimarest, Molière aurait sacrifié son intérêt personnel pour le bien public en retardant lui-même prudemment la représentation en public, soutenu par le roi avec qui il aurait eu une relation privilégiée. S'appuyant essentiellement sur cette source, Voltaire reprend ce mythe en affirmant à son tour que le roi « protégea (la pièce) contre les faux dévots ». L'équivoque autour de l'interprétation de la pièce disparaît pour la présenter uniquement comme une pièce de combat.

C'est avec cette tradition que cherche à rompre Louis Jovet quand il monte *Tartuffe* à l'Athénée en 1950. Pour lui, une pièce n'est pas une intention, elle est en proie au spectateur, et l'acte de théâtre est un « acte d'amour », non une volonté d'imposer une interprétation. Le conflit se déplace alors non plus entre la pièce et ses adversaires, mais entre les interprétations de la pièce. La figure de Molière s'efface au profit de ses personnages. La possibilité-même d'un verdict définitif est abandonnée, et le génie de Molière réside précisément dans le fait que toutes les interprétations se valent. Il n'est plus pertinent de parler de querelle, mais plutôt de relation empathique au texte, de disponibilité à l'interprétation. Le combat politico-religieux devient donc, à la limite, l'affaire des universitaires et des historiens.

Mnouchkine reprend le flambeau en racontant l'affaire *Tartuffe* dans un film puis en représentant la pièce. Le film raconte uniquement les événements qui précèdent l'interdiction, avec moins le récit d'une controverse que celui d'une censure pure et simple. Dans sa mise en scène, *Tartuffe* est représenté sous les traits d'un islamiste, et toujours suivi d'un groupe d'hommes qui lui ressemblent, ce qui fait du personnage un adversaire pluriel et anonyme. Selon Mnouchkine, « *Tartuffe*, c'est le diable » : l'enjeu est donc pour elle moins politique que moral. D'avance, toute voix critique s'attaquant à sa mise en scène est désarmée, car identifiée justement à *Tartuffe* et à *Tartuffe* seulement. Mais loin de faire querelle, le public applaudit à la fin de la représentation, sur un air de raï. À Avignon en 1995, en plein massacre de Srebrenica (et alors que chacun s'interroge sur la pertinence de théâtre alors que l'on tue des gens), Mnouchkine fait une grève de la faim, parle des Serbes en conférence de presse. Tout ce qui fait

dispute est occulté au profit de la seule empathie. La valeur du théâtre serait alors sa capacité à faire consensus.

« Amour » avec Louis Jovet, bons sentiments, consensus et communion avec Ariane Mnouchkine : si l'affaire *Tartuffe* est toujours d'actualité, tous finissent par conclure qu'elle n'a plus lieu d'être. C'est toute la valeur de l'engagement et de l'interprétation qui s'en trouve alors reconfigurée.

#### TABLE RONDE I : Questions de jugement et d'arbitrage des querelles. (Animateur : Alain Viala)

M. Viala ouvre cette première table ronde en excusant tout d'abord Mmes Dinah Ribard et Anne Simonin, qui n'ont finalement pas pu participer au colloque. Il évoque ensuite la spécificité des problèmes qui vont être abordés dans la table ronde puisque Mme Mathilde Bernard et M. Alain Cantillon vont réfléchir sur l'arbitrage des querelles religieuses à l'époque moderne. C'est pourquoi M. Viala rappelle brièvement la tradition proprement chrétienne de la querelle, remontant pour ainsi dire aux Pères de l'Église et à la correspondance entre Jérôme et Augustin. Il souligne également que la querelle, dans un contexte chrétien, paraît n'avoir que deux issues possibles : la conversion ou la mort, selon que l'un des participants se reconnaisse désabusé ou bien qu'il faille passer par la décision d'un tribunal.

Mme Bernard prend ensuite la parole afin de montrer comment le procès de Michel Servet est devenu si emblématique. Il s'agit, en quelque sorte, d'expliquer le retournement historique qui a eu lieu puisque Calvin, l'accusateur ayant réussi à faire condamner Servet au bûcher, est rapidement devenu la figure honnie dans les différentes réflexions au sujet du procès. En effet, Jean Calvin, qui a tout mis en œuvre – en étant à la fois juge et partie et en faisant parfois fi de la stricte légalité – pour obtenir la mort de Servet, théologien et médecin espagnol s'étant élevé contre la doctrine trinitaire, est accusé d'être aussi intolérant que les catholiques persécutant les protestants. Une querelle a donc lieu au sein même du camp calviniste au sujet de Servet puisque, peu de temps après sa mort, qui a lieu le 27 octobre 1553, Sébastien Castellion publie, sous le pseudonyme de Bélier, un ouvrage intitulé *Faut-il persécuter les hérétiques ?* où il estime que tuer un homme ne saurait jamais être justifié par la défense de l'orthodoxie religieuse. Théodore de Bèze publie à son tour un ouvrage contre Bélier, et quelques temps plus tard, une apologie anonyme de Servet paraît à Genève et s'appuie sur l'écriture pour s'opposer à la mise à mort d'un homme. Calvin sort donc plutôt affaibli de cette querelle puisqu'on lui oppose également des arguments juridiques puisque Servet n'avait pas proféré ses discours anti-trinitaires sur le territoire de Genève et que, de plus, la République avait aboli le canon punissant de mort les anti-trinitaires. Calvin s'était uniquement appuyé sur la loi mosaïque punissant les blasphémateurs de mort.

De plus, l'affaire Michel Servet ne s'est pas terminée au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce dernier est devenu un martyr de l'intolérance religieuse et un personnage problématique dans la mémoire genevoise. Ce n'est qu'en 1903 qu'un monument expiatoire le mentionnant est érigé à Genève. En France, un monument à sa mémoire est érigé, près de la frontière suisse, en 1908, pour être détruit en 1941 sur les ordres du gouvernement de Vichy. La dimension symbolique prise par le personnage est alors clairement soulignée par le fait qu'un groupe de résistants vient déposer une couronne de fleurs ornée d'un bandeau célébrant « Michel Servet, première victime du fascisme » sur le monument détruit. Pour conclure son intervention, Mme Bernard explique que l'affaire Servet s'est en quelque sorte terminée en 2011, quand une statue du théologien a été érigée à Genève. Elle rappelle également que Stefan Zweig, dans *Conscience contre violence*, évoque Servet.

M. Cantillon présente quant à lui quelques réflexions sur la « Paix de l'Église », dite aussi « paix clémentine » – du fait du rôle qu'y a joué le pape Clément IX –, expression qui désigne à la fois les événements mettant fin à la querelle du jansénisme à la fin de l'année 1668 et au début de l'année 1669 et la période d'une dizaine d'années qui suit où la querelle semble éteinte. La querelle du jansénisme, cristallisée à partir de 1660 autour de la question du formulaire qui exige une soumission absolue des jansénistes, trouve une résolution grâce à l'accord de deux autorités suprêmes, le pape et le roi de France, Louis XIV. Cette « paix » pose donc la question des rapports entre deux souverainetés et des modalités par lesquelles on arrive à la fin de la querelle.

Il est souvent rapporté que Louis XIV aurait demandé au pape Clément IX de régler la querelle et que ce dernier aurait accepté car il avait besoin du soutien de la France pour défendre l'île de Candie contre les Turcs. Cependant, M. Cantillon souligne que cette « paix » est particulière puisqu'elle n'est pas décidée par un souverain absolu et qu'elle n'est décidée que pour un temps. En effet, le pape décide de ne pas punir les évêques mal-obéissants, ce qui fait apparaître que, bien que l'Église en France ne soit pas indépendante, elle commence à bénéficier d'une certaine autonomie. La « paix » montre donc l'articulation délicate de deux souverainetés.

M. Cantillon souligne ensuite que l'arrêté du Conseil d'État du Roi intime le silence à tous les participants afin que la querelle puisse vraiment cesser. De plus, cet arrêté constitue un tabou afin d'éviter une reprise des affrontements puisqu'il défend d'utiliser les termes de « janséniste », d'« hérétique » et de « semi-pélagien ». De plus, l'arrêté insiste sur la nécessité de l'oubli puisqu'il précise que le pape a bien voulu oublier les désaccords. La « paix » est donc une manifestation de la clémence du pape et du roi. M. Cantillon rappelle à ce sujet que l'édit de Nantes précisait également l'importance de l'oubli afin de restaurer la paix civile. Ainsi, la querelle peut trouver une résolution provisoire du fait de cette conjonction du silence et de l'oubli : les souverains consentent d'oublier les affronts à condition que rien ne revienne du passé. Le silence devient la condition de l'oubli.

M. Viala ouvre ensuite la discussion en s'interrogeant sur ce qui constitue la faculté d'être juge d'une querelle, rappelant par ailleurs la fin mythique de la querelle des Anciens et des Modernes où, afin de régler une situation extraordinaire, on fait appel à un juge *ad hoc* et où l'on met en scène une réconciliation de Perrault et de Boileau sous l'égide du vieil Antoine Arnaud. Dans cette perspective, Mme Bernard souligne la confusion des rôles dans l'affaire Servet puisque Calvin, du fait de l'énorme influence qu'il a à Genève, peut dicter sa volonté au conseil et être à la fois juge et partie. M. Cantillon explique que, dans le cas de la querelle janséniste, le roi devait trancher du fait de la multiplication des recours et qu'il a pu trancher du fait de la déclaration du pape. Mme Bernard ajoute que, dans l'affaire Servet, Calvin montre la complexité de la question de la tyrannie. En effet, sentant son pouvoir menacé du fait des attaques du théologien espagnol, Calvin a persécuté son adversaire pour conserver son influence, mais il légitime ses actes et consolide sa position en se voyant aussi comme le défenseur de la vraie foi.

M. Viala évoque ensuite les rapports entre l'intimation de garder le silence – qu'il s'agisse de l'arrêté du Conseil d'État, ou, de façon plus violente, du bûcher de Servet – et la possibilité de l'oubli. En somme, il s'agit de savoir si le silence permet véritablement l'oubli ou si, au contraire, il invite à la réaction. Il revient à ce propos à la réactualisation de la mémoire de Servet au moment de la Deuxième Guerre Mondiale. M. Viala demande également si cette obsession de l'oubli est propre aux querelles religieuses ou si on la retrouve dans d'autres champs. Mme Martine Pécharman rappelle à ce sujet que Voltaire revient sur l'affaire Servet au XVIII<sup>e</sup> siècle, et demande si l'on peut déceler des étapes de cette transformation de Servet en martyr de l'intolérance. Mme Bernard lui répond que Servet devient un emblème dès le début de son procès. Mme Pécharman se demande si, au moment où Voltaire écrit, Michel Servet est devenu une figure obligée pour qui veut parler de l'intolérance religieuse. Elle explique par ailleurs que Pierre Bayle, dans le *Supplément au Dictionnaire*, mentionne Servet comme une figure de la liberté de conscience et qu'il s'interroge sur la transformation des persécutés en persécuteurs. Il faut rappeler que Bayle écrit cela après la révocation de l'édit de Nantes.

M. Wes Williams évoque ensuite la particularité des « Acts of Oblivion » que le Parlement britannique vote après les conflits, notamment celui de 1652, sous Cromwell, visant à promouvoir l'oubli des actes ayant été commis pendant la guerre civile. En effet, M. Williams rappelle que l'Irlande est explicitement exclue de cette loi d'amnistie et que des poursuites sont donc encore possibles. M. Viala donne à ce sujet juridique de l'oubli : on considère qu'un acte est oublié lorsqu'il n'est plus possible d'engager des poursuites le concernant. Il explique également que les temps de conciliation et de pardon apparaissent lorsque l'on considère que la querelle n'est plus un signe de santé du corps social, mais bien une maladie dont il faut cicatrifier les plaies.

### SESSION III : Querelles et création. (Président Stéphane Van Damme)

La confrontation agonistique a-t-elle une fonction heuristique ? Quand et comment peut-elle être liée à des formes de production intellectuelle ?

Caroline WARMAN : « “Rien ne se fait par saut” (Leibniz, Diderot) : entre querelle, continuité et intertextualité. »

Il est des querelles ouvertes, mais les querelles présentées comme closes n'ont pas moins d'importance. Dans ses *Éléments de Physiologie*, dans le chapitre sur la volonté, Diderot reprend trois autres auteurs sans les citer. Mais par ses différentes façons de les présenter, il rend tantôt visible, tantôt invisible plusieurs querelles dans des formules qui exigeraient justement un commentaire, ne serait-ce que par la façon dont ces querelles sont discrètement présentées, voire complètement passées sous silence.

Dans ses *Nouveaux Essais sur l'Entendement Humain*, Leibniz présente sa formule « la nature ne fait jamais de sauts » comme « une de mes grandes maximes et des plus vérifiées ». Consensus véritable ou défi à ses adversaires ? Il n'en reste pas moins que dans les *Éléments de physiologie*, Diderot semble à son tour clore toute querelle en passant dans la seconde version de « on dit que rien ne se fait par saut dans la nature » à un simple « rien ne se fait par saut dans la nature ». Harmonie véritable ou conflit passé sous silence : en tout cas le dissensus a disparu.

On trouve un cas semblable dans la dispute de Diderot avec Condillac. En écrivant « on dit que le désir naît de la volonté ; c'est le contraire », Diderot certes présente une opposition, une possible division partisane, mais sans citer de source, sans préciser à qui il s'oppose, soit qu'il s'agisse de « faire taire » la contestation, soit que cela soit évident à tout lecteur.

Autre cas : « deux philosophes disputent sans s'entendre », mais ils ne sont pas nommés. On est présentés à deux figures de l'auteur, deux rôles, deux positions plutôt que deux personnes précises, ce qui fait glisser le récit dans la fiction philosophique.

Ainsi dans ces trois cas, la parole de l'autre est noyée sous une apparence de consensus avec la même efficacité, que ce soit en la taisant complètement ou en l'intégrant au discours.

Anne-Lise REY : « Comment rendre une fiction raisonnable ? le cas de la dispute sur l'atomisme entre Leibniz et Hartsoeker. »

En 1695, une formule de Leibniz présente l'atomisme comme un péché de jeunesse, une maladie infantile de la philosophie, qui ne marcherait que dans la mesure où il satisfait l'imagination. Mais sa correspondance avec l'atomiste Hartsoeker, auteur des *Conjectures Physiques*, le montre justement en train d'essayer d'évaluer si l'on peut « rendre raison » de cette fiction, c'est à dire la rendre raisonnable, ou si elle n'est que « faiblesse de l'imagination » à disqualifier. De l'admiration polie envers une simple conjecture, Leibniz passe donc à une envie de les éprouver par un argumentaire construit sur le caractère indémontrable de l'atome physique ainsi que son impossibilité théorique (en ce qu'il n'obéit pas au principe de raison suffisante).

Les arguments principaux sont les suivants : tout d'abord l'idée qu'il y a des principes chimiques est illusoire, car ceux-ci peuvent à leur tour être décomposés. L'idée qu'ils sont premiers est donc une illusion. Ensuite, la nature est constante, et agit de la même façon « dans les petites parties que dans les grandes » : c'est l'argument d'Arlequin, « c'est là-bas tout comme ici », qui articule le niveau phénoménal et le niveau substantiel.

Mais si la fiction pour Leibniz est un mode d'approche incomplet, elle a aussi le mérite de se situer à un niveau d'intelligibilité spécifique, de correspondre à un certain niveau cognitif. Tout comme l'hypothèse scientifique, elle a donc une fonction non pas explicative, mais heuristique. Leibniz ne disqualifie donc pas systématiquement la fiction, mais invente les « fictions métaphysiquement possibles » : il s'agirait du type de fictions douées de cohérence interne et qui ne contredisent pas la rationalité. À la raison donc de distinguer, parmi les fictions, celles qui sont plus ou moins raisonnables.

Hartsoeker répond cependant en renversant l'argument et en qualifiant à son tour le système leibnizien et ses « mouvements conspirants » de fictionnel, ce à quoi Leibniz rétorque que dire cela, c'est dire que le mouvement lui-même est une fiction.

Dispute donc entre deux conceptions de la matière, l'une atomiste, l'autre en termes de fluidité. Des deux côtés, le principe de « raison » est utilisé contre la « fiction » de l'adversaire, désignation qui le disqualifie en partie -mais, du moins pour Leibniz, en partie seulement, puisque fiction et raison ne sont pour lui pas nécessairement opposées.

Martine PÉCHARMAN : « De la répétition à la transformation : la controverse de “Ceci est mon corps”. »

Dans son intervention, Mme Pécharman étudie la querelle ayant opposé Antoine Arnaud et Pierre Nicole, d'une part, et le théologien protestant Jean Claude, d'autre part. La querelle, engagée dans la première édition de la *Perpétuité de la foi catholique*, se poursuit dans le dernier tome de ce qu'on appelle la « Grande » *Perpétuité de la foi*, publié en 1674. Ce fil de réponses et de contre-réponses trouve sa conclusion quand Arnaud et Nicole reprennent certains des éléments de cette controverse dans des chapitres ajoutés à l'édition de 1683 de la *Logique, ou l'Art de penser*. Mme Pécharman explique à ce sujet que les chapitres additionnels sont présentés comme étant indépendants de la dispute théologique. En effet, Arnaud et Nicole cherchent à contredire les protestants grâce à l'analyse et à signifier par là que le terrain de la dispute a changé. Il ne s'agit plus d'un appendice logique à une dispute théologique mais bien d'une dispute simplement logique à l'intérieur d'une dispute théologique plus vaste.

Mme Pécharman explique ensuite que ce glissement du théologique vers le logique a déjà commencé avant la querelle opposant Arnaud et Nicole à Claude. Elle avance que la « petite » *Perpétuité de la foi* est une réactualisation d'une querelle de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ouverte par Du-Plessis-Mornay qui considère la transsubstantiation comme une innovation hérétique des catholiques. Par conséquent, pour lui, l'énoncé « ceci est mon corps » doit être compris comme une vérité figurative. Il est l'un des premiers à mettre en œuvre le schème voulant que la religion réformée soit « purgée de toute innovation », c'est-à-dire qu'il retourne la séquence chronologique entre catholicisme et protestantisme.

Or, dans la dispute opposant protestants et Arnaud et Nicole au XVII<sup>e</sup> siècle, ce schème est repris tant par David Blondel et Dumartin, attaqués dans la « petite » *Perpétuité de la foi*, que par Claude qui estime que les catholiques sont ceux qui s'éloignent de la foi ancienne.

Mme Pécharman met aussi en valeur le fait que c'est également Du-Plessis-Mornay qui introduit le premier une dimension logique à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans les débats sur la transsubstantiation en expliquant qu'il y a une contradiction logique à prendre au sens propre l'énoncé « ceci est mon corps. » C'est pour éviter une énième répétition de la querelle que les penseurs de Port-Royal s'emparent de cet argument logique et le décortiquent.

Pour Du-Plessis-Mornay, la thèse catholique implique nécessaire des disputes autour du statut du pronom « *hoc* » puisque se pose toujours la question de savoir quand a lieu la transformation. Au contraire, si l'on estime que « *hoc est corpus* » doit être compris comme voulant dire « ceci est le signe de mon corps », alors les querelles deviennent impossibles. Du-Plessis-Mornay étaye sa thèse de l'impossibilité sémantique de la transsubstantiation en faisant un inventaire de toutes les gloses catholiques données au « *hoc* » par les penseurs scolastiques.

Mme Pécharman montre que ce schème logique est tout autant répété que le schème théologique puisque Jean Claude livre aussi un inventaire des gloses et en conclut qu'il s'agit d'un « labyrinthe. » Il va même jusqu'à simplifier la polyphonie scolastique et à la réduire à un simple dilemme : ou bien « ceci » est le pain, ou bien « ceci » n'est pas le pain. Si « ceci » veut dire « ce pain », il est alors impossible que « ce pain » puisse être le corps du Christ, mais si « ceci » ne veut pas dire « ce pain », alors la transsubstantiation ne peut exister.

Mme Pécharman montre également que la réponse à l'argument logique n'a pas été inventé de toutes pièces par Arnaud et Nicole mais qu'on en trouve les prémices dans un texte de Jacques Davy du Perron critiquant Du-Plessis-Mornay. En effet, Davy du Perron raisonne de façon analogique et explique que la transformation du pain en corps a lieu entre les deux termes de la prononciation, ce qui

rend inopérant l'argument selon lequel l'énoncé est condamné à être soit une contradiction logique, soit une lapalissade.

Les penseurs de Port-Royal modulent cette défense logique de la transsubstantiation grâce à une réflexion sur le statut particulier du pronom. En effet, Arnaud et Nicole avancent qu'il existe deux modalités de signification, l'une précise et l'autre confuse – réinvestissant ainsi la distinction cartésienne entre idées claires et précises et idées confuses –, et que la signification confuse du pronom démonstratif « ceci » est dans l'usage de la langue puisque le pronom sert à signifier pour autrui ce qui est dans l'esprit d'un locuteur.

La *Grammaire générale et raisonnée* de Lancelot et Arnaud évoquait déjà la différence entre pronoms et noms, mais les deux chapitres portant sur cette différence ajoutées à l'édition de 1683 de la *Logique* ne sont pas une simple reprise de la *Grammaire*. Les développements sur le pronom ont pour but de régler logiquement la querelle sur l'eucharistie. Dans la cinquième édition de *L'Art de penser*, le pronom n'est plus présenté comme étant simplement ce qui prend la place d'un nom, il est dit qu'il ne présente le nom que de manière confuse. Ainsi la *Logique* complète la *Grammaire* en insistant sur la spécificité du pronom neutre, doublement confus du fait de son statut de pronom et de son genre neutre.

Ainsi, de façon assez inattendue, la querelle autour de l'énoncé « *Hoc est corpus* » a-t-elle permis à Arnaud et Nicole d'achever leur analyse du langage et de mettre fin à une controverse logique.

À la suite de ces trois interventions, M. Stéphane Van Damme fait une reprise rapide. Mme Pécharman complète son exposé en rappelant que les premières éditions de la *Logique* comportait une théorie de la signification mais non du signe. Il faut attendre 1683 et la controverse autour du « ceci est mon corps » pour que la *Logique* comporte enfin une théorie du signe.

La discussion porte ensuite sur les problèmes posés au commentateur actuel par la prolifération des textes lors des querelles et par la répétition d'énoncés. En effet, il faut s'interroger sur les pratiques éditoriales des textes de querelle : où faut-il s'arrêter dans l'annotation afin de permettre l'identification des diverses allusions ? L'hypothèse est avancée qu'on peut chercher à savoir ce qu'un lecteur de l'époque pouvait savoir de la querelle et annoter en conséquence. On demande à ce sujet à Mme Pécharman s'il est fait mention des Pères de l'Église dans la controverse autour de « ceci est mon corps ». Cette dernière répond que la querelle ne fait mention que des auteurs scolastiques, qui faisaient déjà en quelque sorte de la logique.

Vendredi 22 mai 2015.

SESSION IV : « Des Anciens et des Modernes ? » (Président : Alexis Tadié)

Helena TAYLOR : « « Galant » and « dameret »: Boileau, Scudéry and the representation of the Ancients. »

Mme Taylor s'est intéressé à la querelle suscitée par un texte de Boileau intitulé *Dialogue des héros de roman* qui met en scène les discussions aux Enfers des versions galantes des héros antiques. On estime que le texte a été écrit dans les années 1660, il a d'abord été publié officieusement aux Pays-Bas au début des années 1690 pour n'être finalement officiellement publié qu'en 1713, après la mort de Boileau.

Le texte de Boileau est une attaque en règle contre la mode des romans héroïques et galants, et souhaite que les auteurs de ces ouvrages, et en particulier les femmes, se taisent. L'édition néerlandaise du texte a suscité une réponse par voie d'imprimé, sous la plume de Mme L'Héritier, qui fait paraître en 1694 *Le Parnasse reconnaissant*, où elle prend la défense des Modernes et s'en prend directement à Boileau et à la dixième de ses *Satires*.

La querelle entre Boileau et L'Héritier soulève donc le problème suivant : l'opposition entre les deux auteurs est-elle purement littéraire ou bien peut-on considérer que les disputes au sujet de l'autorité des Anciens se doublent de disputes au sujet de la légitimité des femmes dans les Lettres ?

Bien que certains critiques aient avancé que Boileau n'œuvrait que dans une perspective

littéraire, on peut douter de cela au regard du *Dialogue* et de sa préface dans l'édition de 1713. En effet, Boileau y identifie Mlle de Scudéry comme sa principale adversaire, et, dans le texte même, on trouve des attaques contre la confusion des genres, tant littéraires que sexuels. Les questions d'autorité littéraire et d'autorité sexuelle sont donc toujours mêlées, puisque le poète, en peignant des héros galants, les décrit comme voulant à tout prix plaire aux dames. Boileau s'attaque donc tout autant au roman comme genre littéraire qu'au roman comme forme privilégiée par les femmes et les Modernes.

Mme de L'Héritier ne s'y est pas trompée puisque, dans *Le Parnasse reconnaissant*, elle met en scène un cynique, représentant Boileau, que Minos juge aux Enfers. Elle dédicace également son ouvrage à Mlle de Scudéry et propose une défense des femmes prenant la plume en s'appuyant sur la figure de Sappho.

Mme Taylor conclut son intervention en replaçant cette querelle spécifique dans le contexte de la querelle plus générale des anciens et des Modernes et en montrant en quoi, pour les deux auteurs, l'invocation de cette querelle plus large est une arme rhétorique pour l'emporter dans la querelle plus circonscrite.

Theodora PSYCHOYOU: « “Ledit Sieur de Fréneuse estoit mort depuis peu, cette mort termina enfin la querelle” : réception et périmètre d'une dispute musicale par ses contemporains. »

Mme Psychoyou s'intéresse dans son intervention à la polémique, décelable dans une série de pamphlets, qui a opposé le père François Ragueneau à Jean-Laurent Le Cerf de la Viéville, aussi connu sous le nom de sieur de Fréneuse. Le débat entre les deux hommes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle porte sur les mérites comparés de la musique française et de la musique italienne. Cette dispute a intéressé les auteurs français mais n'a pas trouvé d'écho en Italie.

Il s'agit d'un cas exemplaire de querelle qui dégénère puisque Le Cerf de la Viéville, qui se présente comme le défenseur du style français, intime plusieurs fois à ses adversaires de se taire et cède à la mauvaise foi. La querelle se conclut avec la mort du sieur de Fréneuse. La querelle est assez documentée puisqu'on trouve nombre de compte-rendus par des contemporains. Les commentateurs se lancent d'ailleurs progressivement à leur tour dans la querelle. Mme Psychoyou souhaite aborder la querelle à travers le prisme de ces compte-rendus, dont l'un évoque même une « guerre littéraire » pour désigner l'opposition entre Le Cerf et Ragueneau.

En 1702, le père Ragueneau fait paraître un *Parallèle des Italiens et des Français* où il propose une comparaison entre la musique italienne et la musique française. Il s'y prétend objectif, en reconnaissant des mérites à la musique française, mais affirme sa préférence pour les Italiens. En 1704, Le Cerf de la Viéville prend la défense, au nom de l'intérêt national, de l'opéra français, dans une *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*. Ragueneau y répond en 1705 dans une *Défense du parallèle* et, en 1705, paraît la deuxième édition de la *Comparaison* de Le Cerf, bien plus conséquente.

On trouve un compte-rendu assez substantiel de la querelle dans le catalogue de la bibliothèque de Sébastien de Brossard, qui insiste notamment sur le rôle joué par les périodiques dans cette « guerre littéraire » puisque les ouvrages de la querelle faisaient l'objet de compte-rendus. Ainsi, on peut voir comment, petit à petit, le *Journal des savants* se met à prendre à son compte les arguments de Ragueneau et à critiquer avant tout la façon dont Le Cerf défend sa position. Le compte-rendu de la « Seconde édition », paru dans le *Journal des savants* en 1706 remet par exemple en question l'honnêteté de Le Cerf et s'en prend à sa propension à émettre des jugements lapidaires.

Le Cerf de la Viéville s'en prend alors au *Journal des Savants* dans son *Art de décrier ce qu'on n'entend point, ou le médecin musicien*, publié en 1706. Le *Journal des savants* lui oppose une critique méthodologique et lui reproche de s'en prendre à des gens décédés qui sont normalement « hors querelle ». C'est d'ailleurs, par une ironie de l'histoire, avec la mort de Le Cerf que la querelle trouve sa conclusion. Mme Psychoyou remarque toutefois que la dispute avait déjà été infléchie après que Fontenelle eut approuvé le *Parallèle* de Ragueneau, ce qui déplut à Le Cerf, qui avançait que l'opéra français était à la pointe de la modernité nationale.

Après ces interventions, la discussion s'engage sur l'utilité et la pertinence de l'appellation « Querelle des Anciens et des Modernes. » En effet, les questions de temporalité sont essentielles dans l'étude des

querelles. Il apparaît qu'il y a en quelque sorte plusieurs « petites » querelles, qui provoquent une prolifération de textes qui sont ensuite rattachés à la querelle opposant Anciens et Modernes pour des raisons rhétoriques. On s'interroge ensuite sur le rôle particulier des femmes. On se demande s'il existe un modèle galant de participation aux querelles puisqu'on reproche aux galants de ne pas se battre. En dernière analyse, il apparaît que l'hyper-querelle que serait celle des Anciens et des Modernes impose une continuité entre des querelles diverses qui ne font que se recouper par endroits.

TABLE RONDE II : Toutes les querelles sont-elles des querelles des anciens et des modernes ?  
(Animateur : Stéphane VAN DAMME)

**Intervention de Lise ANDRIÈS :** Il existe une temporalité précise entre 1640 et 1700 où les querelles qui naissent de l'affrontement physique et verbal investissent la littérature, surtout burlesque et sous forme versifiée, en parallèle du développement de la littérature galante. La violence urbaine, essentiellement parisienne, fait alors irruption sur la scène littéraire. On étudie ici les exemples de *La Foire Saint Germain* de Scarron, en vers burlesque, et de *La Ville de Paris en vers burlesque* de Berthaud (tous les deux de 1652).

Dans le texte de Berthaud, un nouveau venu découvre Paris et se retrouve confronté à la réalité sociale et économique la plus sordide, à la boue, aux égouts à ciel ouvert, à un entassement médiéval de mendiants, et surtout à la violence d'Etat contre cette misère (voir ici Foucault sur l'enfermement des mendiants). Cette violence est omniprésente dans l'esthétique burlesque où se succèdent bagarres, insultes et escroqueries. Mais on s'étripe aussi de bon cœur dans les classes sociales les plus élevées : querelles conjugales dans des lieux raffinés, bouteilles qui valsent, duels pour un regard de travers se succèdent. Dans l'esthétique burlesque, brutalité est mère d'inventivité. Cet élément burlesque disparaît progressivement avec le siècle et le triomphe d'une littérature plus bienséante. Le XVII<sup>e</sup> siècle est donc bien un siècle de querelles littéraires, mais pas seulement entre les Anciens et les Modernes !

**Intervention de Richard SCHOLAR :** On peut proposer à la question une réponse quantitative. Premier constat : seuls un tiers des textes répertoriés par la banque de donnée d'Agon comportent le mot « ancien ». Mais on peut tirer de ce fait deux interprétations contradictoires : d'un côté c'est moins que ce que l'on aurait pu croire, d'un autre c'est beaucoup si l'on situe cette controverse face aux autres conflits majeurs de l'époque (mot « femme » est présent dans 14 % des cas, « catholique » et « protestant » dans 8 % chacun). Est-ce la périodisation qui a conditionné les choix des intervenants et des notions-clés ?

**Intervention d'Alexis TADIÉ :** La querelle des Anciens et des Modernes recouvre en réalité une grande diversité de querelles auxquelles elle sert de modèle théorique et rhétorique. La querelle des Anciens et des Modernes en elle-même s'étend en réalité sur une durée très courte. Mais la rhétorique de la comparaison Anciens/Modernes, elle, remonte à l'Antiquité, où une culture grecque sur le déclin se construit elle-même un Âge d'Or. On retrouve ce *topos* entre autres chez Newton avec l'expression « des nains sur des épaules de géants », qui lie la réussite des temps présents à la valeur d'illustres prédécesseurs. En Angleterre, ces éléments rhétoriques se retrouvent par exemple dans l'opposition de Jonathan Swift et William Temple, et en France avec la querelle de Perrault contre Fontenelle. Cette construction rhétorique binaire peut d'ailleurs être mise au défi par un troisième élément, le « sauvage », qui vient rompre le face à face (le cannibale chez Montaigne, Coke en Angleterre, Bougainville en France, le bon sauvage de Rousseau). La rhétorique de la querelle des Anciens et des Modernes sert avant tout à permettre une compétition, à établir un palmarès, à définir des positions et à désigner des vainqueurs, que ce soit les premiers ou des seconds. Le langage de la comparaison Anciens/Modernes se retrouve dans toutes les disciplines, de la musique à la médecine, si bien qu'on peut parler d'un véritable schème, un principe de fonctionnement, un mode d'auto-analyse propre à la culture européenne. La querelle étroite des Anciens et des Modernes sert donc d'outil rhétorique pour appréhender de façon plus vaste la question du déclin et de la place de la modernité.

### TABLE RONDE III : Querelles en création. (Animatrice : Jeanne-Marie Hostiou)

Jeanne-Marie Hostiou ouvre cette table ronde en rappelant l'importance des textes théâtraux dans le projet ANR AGON. En effet, un quart des fiches dans la banque de données porte sur des questions théâtrales et on trouve parmi les cinq auteurs les plus nommés Corneille, Molière et Racine. Mme Hostiou se demande donc si cette sur-représentation du théâtre est le fruit du hasard ou bien si le théâtre est un lieu privilégié pour observer les querelles et leur fonctionnement. Elle explique que, dans cette perspective, trois pistes principales se présentent pour étudier l'articulation spécifique du théâtre et des querelles.

Premièrement, l'angle dramaturgique peut se révéler fécond, notamment si l'on considère la dramaturgie classique, qui peut être considérée comme présentant un enchaînement de scènes de dispute.

On peut aussi se placer dans une perspective plus spatiale et scénographique et s'interroger sur le pouvoir d'arbitrage du public, la représentation théâtrale ayant sous certains aspects bien des points communs avec un procès.

Enfin, il faut aussi garder à l'esprit que l'historicité des pièces peut poser problème puisque les déplacements historiques inhérents au processus de création théâtrale peuvent permettre des effets de contextualisation, de dé-contextualisation et de re-contextualisation.

Les trois intervenants prennent ensuite la parole, chacun leur tour. Mme Judith Leblanc évoque tout d'abord le travail de création qu'elle a effectué puisqu'elle a monté un spectacle intitulé *Les Funérailles de la Foire*, adapté de trois opéras comiques, *La Querelle des théâtres*, un prologue de 1718, *Les Funérailles de la Foire*, un opéra comique de 1718, et *Le Rappel de la Foire à la Vie*, un opéra comique de 1721.

Mme Leblanc rappelle rapidement le contexte de ces trois pièces musicales. En 1718, les spectacles de la Foire Saint-Laurent avaient tant de succès que la Comédie Italienne et la Comédie Française demandent au Régent de faire fermer l'Opéra comique à la fin de saison. D'où les deux premiers opéras comiques mentionnés. En 1721, l'Opéra comique rouvre ses portes, et la saison débute par une reprise des *Funérailles de la Foire*, c'est-à-dire de l'Opéra comique, et l'on représente ensuite *Le Rappel de la Foire à la vie*, où l'Opéra personnifié vient chercher la Foire aux Enfers. En effet, puisque l'Opéra comique doit payer une redevance à l'Académie royale de musique afin de pouvoir représenter ses pièces, il est normal que l'Opéra ait son salut à cœur. L'Opéra, sous la figure d'un homme, et l'Opéra comique, sous la figure d'une femme, se livrent donc à des duos parodiques.

Dans les années 1720, les productions de l'Opéra comique présentent donc une mise en abyme des querelles entre les diverses salles parisiennes puisque les allégories de la Comédie italienne et de la Comédie française apparaissent également. Mme Leblanc présente pour finir un extrait filmé de son travail.

Mme Sophie Vasset évoque le travail qu'elle a effectué avec des étudiants afin de monter le *Welsh Opera*, un « *ballad opera* » de Henry Fielding qui n'avait plus été rejoué depuis 1731 et qui avait été créé à l'occasion d'une querelle politique entre Robert Walpole et une autre figure du parti whig. Mme Vasset projette ensuite un extrait de la captation d'une des représentations et explique avoir choisi, dans certains cas, d'utiliser des mélodies actuelles afin que l'effet de connivence propre au *ballad opera*, plus satirique que l'opéra italien dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit préservé pour un public contemporain.

M. Wes Williams présente ensuite brièvement le spectacle intitulé *Dream on!* qu'il a écrit et mis en scène en 2013 avec des étudiants de l'Université d'Oxford. Le spectacle visait à re-contextualiser des querelles au sujet du pouvoir de l'imagination ayant notamment eu lieu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles grâce à la scène. Dans la deuxième partie du spectacle, la salle devenait une sorte de tribunal où l'un des personnages, une jeune femme enceinte prétendant ne pas avoir connu d'homme, devait être jugée. Cependant, le verdict n'était pas prononcé pendant la pièce, et la question de savoir qui était en position de décider restait donc en suspens.

M. Williams projette ensuite un extrait d'une discussion entre les acteurs et le public ayant eu lieu à l'issue d'une représentation, extrait qui peut-être considéré comme une sorte de mise en abyme des problèmes évoqués par la pièce puisqu'on demandait à l'actrice incarnant la jeune fille qui était jugée

si elle estimait qu' « elle » était coupable, la référence du pronom étant délibérément floue dans la question. Cette question a donné lieu à une nouvelle prolifération d'interprétations, montrant ainsi la fertilité de cette re-contextualisation de querelles datant de l'époque moderne. M. Williams ajoute également que le spectacle a eu une résonance toute particulière au moment même où il a été joué du fait d'événements spécifiques dans l'actualité britannique.

Après ces trois interventions, Mme Hostiou ouvre la discussion en rappelant la nécessité de penser le théâtre dans ses divers contextes et en se demandant si le théâtre ne met en scène les querelles que pour les résoudre dans les dernières scènes et pour instaurer une forme de consensus. M. Williams met en doute la possibilité même de mettre en scène un consensus. Mme Leblanc répond en précisant que, dans les *Funérailles de la Foire*, la question principale qui se posait était plus celle de la connivence que celle du consensus puisque les vaudevilles chantés au XVIII<sup>e</sup> siècle ne disent plus grand chose au public actuel. Mme Vasset évoque, dans cette perspective, la fortune diverse des différents airs employés dans les *ballad operas*, certains airs disparaissant totalement tandis qu'un autre, *Greensleaves* par exemple, est réemployé au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit deux siècles après sa composition, et parle encore au spectateur d'aujourd'hui.

M. Viala, au sujet de la question cruciale de la connivence, évoque les rencontres « Recherche et Création » qui ont lieu tous les ans à l'occasion du festival d'Avignon. Il avance également que le théâtre a l'avantage de proposer des objets expérimentaux puisque tout spectacle est dès le début programmé pour avoir une fin. Il s'oppose toutefois aux théories envisageant le théâtre comme une communauté, comme une cité en miniature mais s'interroge cependant sur les conditions qui permettent l'existence d'une certaine communion entre la scène et le public.

Mme Leblanc répond qu'elle a pu voir diverses réactions à son spectacle, selon que la représentation avait lieu au théâtre Mouffetard, à l'occasion du colloque-festival sur les scènes de dispute en juin 2014, ou dans un amphithéâtre à l'Université Paris X au département d'études théâtrales. Mme Vasset évoque également les différentes réactions du public aux effets de re-contextualisation liés à la musique dans *The Welsh Opera*. M. Williams explique quant à lui qu'il ne se pose pas la question du spectateur idéal au moment de concevoir un spectacle.

La discussion se conclut par des remarques sur la sincérité des acteurs d'une querelle et sur le fait qu'il arrive fréquemment dans une querelle que les participants assument des rôles qu'ils ne souhaitaient pas assumer tout d'abord.

SESSION V : Pourquoi continuer à se quereller ? (Présidente Sophie Vasset)

Sylvie KLEINMAN-LAFON : « La querelle comme outil de promotion commerciale. »

En littérature, dans quelle mesure les querelles ont-elles pour véritable objet la notoriété de leurs protagonistes, qui leur permettrait de poursuivre une carrière littéraire ? Avec la naissance du roman moderne, la dynamique de la querelle intègre si bien les lois du marché, de l'industrie du livre et de l'édition que le soupçon sur leur caractère spontané ou artificiel, voire sur leur récupération, plane facilement. À ce moment de l'histoire, les auteurs s'affranchissent du soutien du mécène aristocrate pour compter de plus en plus sur celui du lecteur, que ce soit en amont (système de la souscription) ou en aval (achat du livre). Les choix de ce lecteur sont canalisés par le personnage intermédiaire mais de plus en plus important du critique et, plus généralement, par les journaux littéraires (« *pimps of literature* »), processus qui ne fait que s'accroître alors que le choix devient pléthorique et la sélection indispensable. En parallèle se développe une culture visuelle qui donne un visage aux héros, mais aussi aux auteurs.

Le cas de Laurence Sterne est représentatif de cette évolution : arrivé sur le tard à la littérature, sa maîtrise des rouages de la célébrité (patronage de Garrick, puis protection de Pitt, illustration de Hogarth, portrait par Reynolds en couverture) fait de lui un exemple de cette modernité. Il sait aussi exploiter une querelle minuscule survenue à York en la grossissant pour assurer la promotion de son *Tristram Shandy*. Il va jusqu'à solliciter lui-même les critiques et à leur fournir des détails sur sa propre biographie (comme pour le *Royal Female Magazine*), quitte à s'en défendre ensuite. La production

d'objets inspirés du roman (tasses, éventails etc.) se développe aussi alors que les pamphlets pour ou contre *Tristram* se multiplient. Très vite, Sterne est soupçonné d'écrire lui-même ces pamphlets -on pense aujourd'hui qu'il en a bien rédigé certains. Il orchestre lui-même les spéculations sur son anonymat tout en feignant dans sa correspondance de se plaindre de cette publicité : une anecdote célèbre rapporte même qu'il se serait organisé avec Crébillon pour mettre en scène une fausse querelle et en partager les gains. Mais il n'intervient jamais publiquement en son nom propre pour défendre son roman. En tout cas, la célébrité telle que la conçoit Sterne vient moins de la reconnaissance d'un mérite littéraire que de ce que l'on pourrait appeler en langage moderne un « buzz ».

Henry Fielding en revanche ne fait pas preuve du même talent à instrumentaliser la dispute. Alors qu'il jouit déjà d'un certain succès économique, il cherche à battre son rival Richardson sur son propre terrain en se lançant dans le roman sentimental. Tandis qu'il publie *Amelia* anonymement, il organise en même temps la promotion du roman dans son propre journal. Très vite démasqué, ses manœuvres font l'objet de cruelles moqueries. La fausse querelle qu'il avait cherché à organiser avec Hill s'emballa pour devenir une dispute véritable à laquelle se mêla même Smolett. Complètement dépassé par les événements, Fielding finit par se murer dans le silence.

La querelle naît-elle donc de la diffusion des textes, ou bien au contraire faut-il être controversé pour être lu ? Le meilleur moyen de tirer parti d'une querelle n'est-il pas finalement de se taire et laisser parler les autres ?

Alain VIALA : « Pour en finir encore et autre foirades. »

Devant l'infinie répétition des querelles du canon, quelques réflexions sur les conditions matérielles d'apparition de ces querelles s'imposent.

Il s'agit d'abord de constater le lien avec l'école et l'enseignement, qui joue un rôle crucial dans la définition de ce qu'est la littérature légitime : comme le dit Barthes, « la littérature, c'est ce qui s'enseigne sous ce nom ». C'est avant tout à l'école que se négocient les enjeux politiques et symboliques profonds de l'histoire littéraire.

Ensuite se jouent des batailles idéologiques. À travers la querelle de la levée du caractère obligatoire de la dissertation au baccalauréat (à l'occasion de laquelle *Le Monde* s'exclamait en 2000 « C'est la littérature qu'on assassine »), ce sont deux positions idéologiques qui s'affrontent : la littérature comme émotion esthétique (défenseurs de la dissertation) *versus* la littérature comme pratique (défenseurs de l'écriture d'invention). L'enjeu déclaré, quant à lui, est toujours de « sauver la littérature ».

Une querelle correspond aussi toujours à une crise de croissance, à l'émergence d'un nouveau public : dans le même exemple, à l'augmentation de la démographie scolaire. Nouveaux programmes, nouveau canon, nouvelle répartition des heures de cours sont aussi autant de places à prendre sur un marché. Le débat sur l'intérêt idéologique des deux exercices et sur la composition du canon recouvre en réalité toutes sortes de conflits d'intérêts, qu'ils soient symboliques (prestige) ou réels (heures de cours, ventes de livres). Dans la rhétorique des débats cependant, la littérature est toujours sacralisée, sans jamais être définie. Tout repose sur la connivence, sur un implicite qu'on suppose commun. Pour masquer des enjeux triviaux, la littérature se drape de noblesse, Racine et Proust sont sacralisés, Mallarmé tantôt excommunié tantôt porté au pinacle. Derrière cette noble émotion pour défendre des chefs d'œuvre en péril se cachent souvent des calculs corporatistes, sans que soit jamais pleinement justifiée de façon précise ou scientifique cette discrimination entre les œuvres. La littérature est-elle une chose sans substance, ectoplasmique, dont chacun peut faire varier les contours en fonction de ses besoins polémiques ?

Enfin, en France, le littéraire a partie liée très étroitement avec l'appareil d'État. Agrégation, Ministère de l'Enseignement, Ministère de la Culture distribuent valeur et prestige, ce qui fait de la France une terre promise des querelles où s'expriment à la fois fantasmes de relation au pouvoir et frustrations économiques diverses.

Les querelles littéraires sont donc des débats d'idées, mais aussi des conflits où l'on se bat moins *pour* des idées que *par* des idées. Ces luttes correspondent à des moments de remise à jour des rapports de forces (par exemple entre religion et État), ou à des redistributions de parts de marché. Les « idées »

sont parfois des illusions propres aux milieux intellectuels, mais qui ne font en réalité que retraduire des clivages qui se jouent ailleurs. Ce qui n'exclut pas qu'elles acquièrent avec le temps une force et une autonomie propre, qui peuvent amener certains à y croire réellement et même, parfois, à tuer ou se faire tuer pour des idées.

#### DISCUSSION FINALE. (Animateur : Alain Viala)

Le programme Agon se proposait de saisir les querelles comme des objets délimités. Mais on constate souvent qu'elles rebondissent, réapparaissent sans se terminer vraiment. Les querelles de la première retentissent sur celles de la deuxième modernité. On peut distinguer deux types de rapports aux idées : soit les idées ont une force en elles-mêmes, soit elles sont le carburant de dynamiques qui les dépassent. Tout querelle suppose en tout cas une rencontre entre les destinataires supposés par les discours et les destinataires réels, et la non-coïncidence éventuelle des deux. La querelle rebondit quand d'autres destinataires réels viennent reconfigurer le débat. Une querelle close, terminée, « décidée » dans un cadre peut également continuer dans un autre (en glissant du plan théologique au plan éthique par exemple).

M. Stéphane Van Damme s'interroge alors sur les archives que l'on conserve des diverses querelles. Puisque la base de données AGON est une archive ouverte, il convient de s'interroger sur les pratiques documentaires présidant à son élaboration, ce qui pourrait permettre de préciser les questions d'échelle dans l'étude des querelles.

M. Viala répond que la base de données s'est principalement constituée à partir de textes imprimés car il était nécessaire de faire un choix devant l'ampleur du corpus. Il ajoute qu'il peut être intéressant de poursuivre le travail du programme AGON en étudiant d'autres types d'archives et en voyant comment les querelles prennent forme dans les lettres manuscrites, dans les témoignages, dans les compte-rendus de procès, etc.

M. Tadié évoque ensuite les liens entre formes langagières spécifiques et querelles. Il rappelle qu'il est souvent fait usage de dialogues et de citations pour mettre en valeur et pour résoudre les querelles. Il se demande donc s'il existe des formes langagières spécifiques à la querelle, puisque, dans la querelle, on investit parfois tant les formes langagières qu'on en vient à l'affrontement physique.

La discussion porte ensuite sur le problème des malentendus qui peuvent parfois dégénérer en querelle. M. Viala avance que le malentendu n'est que le produit d'un créateur de querelle qui produit des interprétations délibérément « malentendantes ». Mme Mostefai se demande si le malentendu ne pourrait pas être incompatible avec la querelle puisqu'il ne mènerait qu'à des impasses.

Dans cette perspective, M. Cantillon fait l'hypothèse que le malentendu naît plutôt d'énoncés dont les destinataires sont indéfinis. M. Viala réagit à cette hypothèse en soulignant la fabrication de la connivence par l'usage d'énoncé comme « il est manifeste que » et des pronoms « ils » et « on ».

La discussion porte ensuite sur la confiance qu'il faut accorder aux textes des querelleurs, et sur les effets de connivence qu'ils créent. Mme Vasset demande ensuite si le passage par l'imprimé était nécessaire dans les querelles et soulève le problème de la violence physique et de la querelle pouvant dégénérer en duel. Mme Lise Andriès rappelle à ce sujet que la violence était omniprésente dans les rapports sociaux à l'époque moderne mais que les faiseurs de pamphlets n'en venaient que rarement aux coups.

M. Viala et Mme Rey discutent ensuite de la place accordée aux idées dans les querelles et de l'utilité rhétorique qu'elles peuvent avoir dans des querelles qui, au fond, ne portent pas sur elles.

Enfin, en guise de conclusion, on évoque les suites possibles au programme AGON, qui se termine officiellement le 14 décembre 2015. M. Tadié parle notamment de deux volumes à paraître, l'un en juin 2016 sur les Anciens et les Modernes à la *Voltaire Foundation*, et l'autre sur les rapports entre querelles et création chez Garnier, en 2016 également. Il précise également qu'un numéro de la revue *Paragraph* sera consacré aux querelles.

*Compte-rendu rédigé par Clara Manco (Paris-Sorbonne) et Pierre Labrune (Paris-Sorbonne)*